

FOAD - cadrage et développement

Modèle économique pour la rémunération des enseignants

Document rédigé par :	Léa Rosamont-Hézarard Ingénieure pédagogique
Document diffusé le :	06/11/14
Destinataires :	Loïc Vaillant, Alain Roncin, Pierre Gabette, Franck Estay, Nadine Imbault, Emmanuelle Fargues

Suivi des versions

Version	Date	Événement	Validation par
1.3	24/07/14	Finalisation et diffusion du document	Nadine Imbault, Emmanuelle Fargues
1.4	22/09/14	Ajouts/Modifications suite à la présentation du 19/09/14	
1.5	05/11/14	Relecture finale et dernières modifications avant diffusion	Nadine Imbault, Emmanuelle Fargues

Sommaire

1	Introduction	2
2	Objectifs du document	2
3	Rémunération de la conception pédagogique distancielle	2
3.1	Principe de base	2
3.2	Mode de calcul proposé	2
4	Rémunération du tutorat à distance	4
5	Mode de désignation et missions du coordinateur pédagogique	4
6	Rémunération de la coordination pédagogique	4
7	Documents d'appui	6

1 Introduction

Dans l'optique de définir le cadre de développement de la FOAD ici à Tours, une étude des modèles économiques en œuvre à l'interne et à l'externe a été menée au cours de l'année universitaire 2013-14. Différents documents descriptifs ont été rédigés et présentés en COPIL, puis en bureau restreint. (cf. chapitre documents d'appui).

Concernant spécifiquement la rémunération des enseignants, faire des propositions plus ciblées et distinctes pour la conception pédagogique distancielle et pour l'accompagnement des étudiants (tutorat à distance) nous a semblé utile pour faciliter la poursuite des échanges sur le modèle économique à mettre en place.

Pour clarifier le propos, les propositions (modes de calcul) sont déclinées à chaque fois sur un exemple concret, l'UE1.

Le modèle économique défini ci-après constitue une **aide au lancement de dispositifs de FOAD à l'université de Tours** qui se limite dans le temps (3 ans) - cf. chapitre 3.

Ce modèle, issu d'un groupe de travail composé de Nadine Imbault, Emmanuelle Fargues, Léa Rosamont-Héazard, a été validé par Loïc Vaillant, Alain Roncin, Franck Estay.

2 Objectifs du document

- ✱ Définir un modèle pour la rémunération des enseignants sur les activités de conception pédagogique distancielle
- ✱ Définir un modèle pour la rémunération des enseignants concernant les activités de tutorat à distance (accompagnement direct des apprenants)

3 Rémunération de la conception pédagogique distancielle

3.1 Principe de base

La rémunération proposée prend en compte la scénarisation spécifique de la modalité distancielle mais pas l'apport du contenu disciplinaire.

Le calcul de la rémunération s'appuie sur les heures (volume horaire étudiant) de la maquette de référence.

Par volume horaire étudiant, on entend la somme des heures CM et des heures TD par UE/EP dans la maquette.

Exemple : UE1 - Données : 12 heures CM, 12 heures TD

👉 *Le volume horaire étudiant pour cette UE est de 24 heures*

La rémunération de la conception spécifique pour le distanciel s'entend sur une durée de 3 ans, moyennant nécessairement en années 2 et 3 des modifications/améliorations apportées au cours en termes de scénarisation distancielle et d'interactivités.

3.2 Mode de calcul proposé

Considérant qu'un enseignant-concepteur scénarise l'ensemble du cours, crée les ressources nécessaires à l'apprentissage, qu'il conçoit les interactivités spécifiques au distanciel et les activités individuelles et/ou collaboratives correspondantes, qu'il assure, par ailleurs, le contrôle des connaissances, la prise en compte du volume horaire étudiant a semblé être un critère plus approprié.

Le volume horaire proposé est rémunéré en heures TD.

L'application d'un « coefficient bonificateur » liée à la conception pédagogique spécifique d'un cours destiné à la formation à distance semble alors se justifier.

La durée de validité de cours retenue est de 3 ans.

Le mode de calcul de la rémunération tient compte de 3 phases dans le temps :

- Année 1 : conception totale du cours
- Année 2 : modifications/améliorations éventuelles du cours
- Année 3 : modifications éventuelles du cours, moins importantes qu'en année 2

La rémunération du cours en années 2 et 3 a lieu seulement si le cours est complété, modifié, amélioré.

- **Année 1 : Volume horaire étudiant * 1,5 (conception totale du cours)**
- **Année 2 : Volume horaire étudiant * 0,5 (si modifications du cours, 20 à 25 %)**
- **Année 3 : Volume horaire étudiant * 0,3 (si modifications du cours, <20 %)**

Exemple : UE1 - Données : Volume horaire étudiant : 24 heures

↳ Année 1 : $24 * 1,5 = 36$ heures

↳ Année 2 : $24 * 0,5 = 12$ heures

↳ Année 3 : $24 * 0,3 = 7,2$ heures

A noter : une inversion des coefficients peut être envisagée, sous certaines conditions entre l'année 2 et l'année 3.

Pour valoriser un cours à forte valeur ajoutée pédagogique - pouvant inclure une scénarisation et une médiatisation particulièrement riches en interactivités -, une modulation des coefficients de base est envisageable : en année 2, ce cours bénéficierait d'un coefficient de 1,5 comme en année 1.

Ce système de bonification supplémentaire s'appliquerait ainsi :

- **Année 1 : Volume horaire étudiant * 1,5 (conception totale du cours)**
- **Année 2 : Volume horaire étudiant * 1,5 (bonification spécifique)**
- **Année 3 : Volume horaire étudiant * 0,3 (si modifications du cours, <20 %)**

Exemple : UE1 - Données : Volume horaire étudiant : 24 heures

↳ Année 1 : $24 * 1,5 = 36$ heures

↳ Année 2 : $24 * 1,5 = 36$ heures

↳ Année 3 : $24 * 0,3 = 7,2$ heures

4 Rémunération du tutorat à distance

Le tutorat à distance - **accompagnement direct des apprenants** - prend en compte la moitié du volume horaire étudiant indiqué dans la maquette. Il est rémunéré en heures TD et calculé en fonction du nombre de groupes d'étudiants.

Mode de calcul : $(\text{Volume horaire étudiant}/2) * n \text{ groupes}$

1 groupe = 20 étudiants. Une variation peut être appliquée pour les filières à petits effectifs. Tous niveaux de diplômes concernés.

Exemple : UE1 - Données : Volume horaire étudiant : 24 heures - Nombre d'étudiants M2R 2013-2014 : 12 (soit 1 groupe)

↳ $(24/2)*1 = 12 \text{ heures TD}$

5 Mode de désignation et missions du coordinateur pédagogique

Le coordinateur pédagogique est responsable d'un diplôme proposé à distance par l'UFRT. Il est nommé pour 2 ans.

Le coordinateur est désigné sur proposition du département et validé par le directeur de composante.

Le coordinateur pédagogique (ou référent) coordonne l'ensemble du dispositif d'apprentissage, joue le rôle d'interface entre l'équipe pédagogique, les apprenants, les autres acteurs du projet (DTIC, scalarité, par exemple).

Il est chargé du suivi pédagogique des étudiants à distance. Il assure la bonne collaboration entre l'équipe pédagogique et les autres acteurs du dispositif. Il contribue à l'amélioration des conditions d'études des étudiants à distance (enquêtes de satisfaction, bilans intermédiaires et annuels, etc.) pour assurer la pérennité du dispositif. Il assure la promotion du dispositif à l'interne et à l'externe¹.

6 Rémunération de la coordination pédagogique

Un forfait d'heures annuel sera déterminé et rémunéré en heures TD.

Ce forfait annuel oscille entre 15 et 25 heures TD, payées en fin d'année universitaire. Il varie selon le niveau de diplôme concerné (licence, master, DU, ...) et le nombre d'étudiants. Ce forfait est fixé par le directeur de composante en concertation avec le responsable du département/filière de la formation et le coordinateur.

Le coordinateur pédagogique assure la coordination de l'ensemble du dispositif dès l'année N-1 en vue de l'ouverture de la formation l'année universitaire suivante. Une rémunération forfaitaire de 20h TD pour l'ouverture d'une nouvelle formation pourra être envisagée en N-1 pour cette phase préparatoire.

Cette rémunération sera fonction des livrables attendus en année N-1² :

- *Annexe financière du dispositif*

¹ Ces missions ne sont pas exhaustives et sont susceptibles d'évoluer. Elles seront détaillées dans un document contractuel ultérieurement.

² Cette liste n'est pas exhaustive. Elle est donc susceptible d'évoluer.

- *Constitution de l'équipe pédagogique*
- *Cahier des charges renseigné par l'équipe pédagogique*
- *Mise à disposition de l'ensemble des cours pour les étudiants dès le démarrage de la formation*

7 Documents d'appui

- ★ Liste des activités de conception pédagogique/tutorat spécifiques au distanciel -
FOAD_liste_activites_v1.1.pdf
- ★ Cadre de développement de la FOAD -
FOAD_presentation_modeles_exterieurs_mars14.pdf
- ★ FOAD - Rémunération des enseignants - Les modèles existant à Tours et dans les universités visitées - *FOAD_fiche_synthetique_universites.pdf*
- ★ FOAD - déclinaison des modèles économiques -
FOAD_declinaison_modeles_economiques.xlsx
- ★ Version simplifiée du document précédent -
FOAD_declinaison_modeles_economiques _180714_version_light.xlsx